

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2006 N° 20 /
16 mai 2006

- | | |
|--|------------|
| 1. décision portant délégation de signature à M. Pierre Calfas en date du 15 mai 2006 | p 2 |
| 2. décision portant délégation de signature à M. Jean-Pierre Bouchut en date du 15 mai 2006 | p 3 |

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

**Toute demande doit être adressée à la mission administration générale/défense du siège de
l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex**

DECISION DU 15 MAI 2006

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu l'article 124 de la loi de finances pour 1991 (n°90-1168 du 29 décembre 1990) modifiée,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies navigables de France, notamment son article 17,

Vu l'arrêté du 10 février 2004 nommant M. Pierre Calfas, chef du service de la navigation Rhône-Saône,

Vu l'arrêté du 26 juillet 2004 portant déclassement d'un terrain relevant du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France sur le territoire du Port Rambaud à Lyon,

Vu l'arrêté du 26 novembre 2004 portant remise en pleine propriété à Voies navigables de France du terrain déclassé du domaine public fluvial de l'Etat à Lyon au port Rambaud,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 1^{er} octobre 2003,

Vu la décision du 8 février 2006 portant délégation de signature du président de Voies navigables de France à M. François Gauthey, directeur général,

DECIDE

Article 1

Délégation permanente est donnée à M. Pierre Calfas, directeur interrégional de Voies navigables de France, chef du service de navigation Rhône Saône, à l'effet de signer, au nom de M. François Gauthey, directeur général, les actes et documents concernant le terrain déclassé sis à Lyon au Port Rambaud, remis en pleine propriété à Voies navigables de France ci-après énumérés :

- 1) baux et contrats de location d'immeubles d'une durée n'excédant pas deux ans et dont le loyer annuel est inférieur à 31 000 €,
- 2) toute demande de permis de construire, de permis de démolir, de certificats d'urbanisme, de déclaration de travaux, d'autorisations de lotissement, de documents d'arpentage, de déclaration d'ouvertures de chantier, de déclarations d'achèvement de travaux, de demandes de transferts de permis de construire ou de démolir.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le directeur général

Signé

François Gauthey

DECISION DU 15 MAI 2006

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies navigables de France, notamment son article 17,

Vu la délibération du conseil d'administration du 1^{er} octobre 2003 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au président, modifiée par la délibération du 6 avril 2005,

Vu la décision du président du 11 juillet 2005 portant délégation de pouvoir du président au directeur général,

Vu les décisions du directeur général du 8 février 2006 portant délégation de signature à M. Patrick Lambert, directeur général adjoint et à M. Jean-Pierre Bouchut, directeur des affaires juridiques et de la commande publique,

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre Bouchut, directeur des affaires juridiques et de la commande publique, à l'effet de signer au nom de M. François Gauthey, directeur général et en cas d'absence ou d'empêchement de sa part et de celle de M. Patrick Lambert, directeur général adjoint, la passation des marchés du siège de l'établissement d'un montant inférieur à 6 millions d'euros hors taxes et tous actes s'y rapportant.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Le directeur général

Signé

François Gauthey

175 rue Ludovic
Boutleux,
boite postale 820,
62408 Béthune
cedex
téléphone
03 21 63 24 05
télécopie
03 21 63 24 81
www.vnf.fr